DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE COHENNOZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 11 décembre 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 7
Excusés : 2
Absents : 2
Votants : 8

Date de la convocation : 04/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian EXCOFON, Maire.

Présents : : Christian EXCOFFON, Jean-Luc REBORD, Denis BOURGEOIS ROMAIN, Thierry TEYPAZ, Marie-José LIGOUZAT, Dominique TEYPAZ, Gérard VIALLIS.

Excusés : Jérémie MONGELLAZ pouvoir donné à Christian EXCOFFON, Laetitia SOCQUET-JUGLARD

Absent : Jean-Loup MARTIN Jacky MARIN-LAMELLET,

A été élu secrétaire de séance : Gérard VIALLIS

Délibération n° 2023-D66 - Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2024

Préalablement au vote du budget primitif 2024, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2023

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2024, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2023.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

OPERATIONS		Crédits ouverts en 2023 (BP + DM)	Montant autorisé avant le vote du budget 2024
Opérations non affectées			
21	Immobilisations corporelles	280 469 €	70 117 €
Opérations			
Opération 101 - Voirie communale		76 000 €	19 000 €
	TOTAL	**356 469 €**	**89 117 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés *(8 voix pour)* ***:***

- **Autorise** le mandatement des dépenses d'investissement 2024 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2023, et ce, avant le vote du budget primitif 2024.

Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifiée conforme et exécutoire.

Le Maire,
Christian EXCOFFON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
073-217300888-20231211-2023-D66-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/12/2023
Affichage : 14/12/2023

MAIRIE DE COHENNOZ (Savoie)